

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

ADAV 33 - Subvention de fonctionnement 2013 -

☐ **Convention CUB / ADAV**

☐ **Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il est proposé dans le présent rapport d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADAV33 pour 2013 ci-après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de 61 754 € (même montant qu'en 2012).

1) Présentation de l'association

L'association départementale des Amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) est un organisme loi 1901 créé en 1964. Son action vise à développer la mise en œuvre de projets et d'accompagnements en vue de la résorption des habitats insalubres et/ou illégaux de familles de Gens du voyage sédentarisés sur l'ensemble de la Gironde notamment sur les 28 communes de la CUB.

L'ADAV33 de par son ancienneté, son expérience, son champ d'intervention et ses compétences, a une très bonne connaissance de la question des Gens du Voyage et une capacité à intervenir dans la continuité, malgré la mobilité des familles. Elle connaît et intervient auprès d'environ 1800 familles du département, dont 1 100 domiciliées à son siège et dans ses deux antennes à Libourne et Langon. Son intervention est reconnue tant par les Gens du Voyage que par les partenaires (Élus et Collectivités, service de l'État, écoles, services sociaux, organismes bailleurs, associations etc...). Elle a une approche multi entrées des situations, et aborde la question de l'insertion sociale dans sa globalité, la question de l'habitat étant une question centrale, mais complétée par des actions autour de l'insertion par l'économie, l'emploi, la scolarisation, la citoyenneté.

2) Ses actions sur la CUB

Sur le territoire de la CUB, l'ADAV est impliquée dans plusieurs projets :

- Les aires d'accueil (11 aires à ce jour)
- Les projets d'habitat (sortie d'insalubrité ou d'illégalité) de familles semi sédentarisées. La CUB est à ce jour sollicitée et engagée dans plusieurs projets à la demande des communes : Bordeaux, Eysines, Ambarès et Lagrave , Mérignac etc..., en participant notamment aux MOUS initiées par ces communes.

3) Les points forts de l'ADAV 33

Elle apporte sa connaissance et ses compétences à chaque niveau du processus de Réinsertion :

- La prise en compte des situations
- Le diagnostic (social, patrimonial ...)
- La complexité des projets, en prenant en compte la dimension interculturelle
- La constitution d'un partenariat autour d'un projet et l'animation
- La contribution à la formation des acteurs sur cette question
- La mobilisation des ressources de la famille pour son implication et sa participation à ce projet
- Lors de la réalisation, c'est un acteur pédagogique nécessaire pour accompagner les changements de mode de vie (respect du contrat de location) et assurer les médiations nécessaires avec l'environnement, le quartier, la ville.

Elle est un intermédiaire légitime et efficace entre l'ensemble des acteurs concernés :

- Les familles : diagnostic - médiation – accompagnement
- Les décideurs de l'Action Publique et notamment les Élus : conseil – expertise – appui technique.
- L'ensemble des partenaires de droit commun : expertise – appui technique – animation de réseaux

Grâce à sa connaissance, son expérience et sa légitimité d'intervention acquise au fil des années, elle a dégagé des analyses et des méthodes capitalisées et transférables, qui permettent aux projets futurs de bénéficier de l'expérience de projets déjà réalisés.

L'ADAV met également son ingénierie au service de l'accession à la propriété. A ce jour, 93 logements ont été acquis en diffus par des familles sédentarisées dans le cadre de la MOUS départementale de l'ADAV.

4) La politique de la CUB en termes de résorption de l'habitat précaire

Dans le cadre du PLH, la CUB accompagne les communes dans la mise en œuvre de certaines préconisations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage notamment pour :

- **Favoriser un maillage du territoire en aires d'accueil** : pour ce faire, la CUB participe au financement des aires d'accueil. Elle a également soutenu jusqu'en 2009 l'association des gens du voyage de la Gironde (AGV 33) dans sa mission de conseil au montage des projets d'aires d'accueil auprès des communes.
- **Favoriser la réalisation des aires de Grands Passages** : la CUB a pris la compétence « aménagement et gestion des aires de grands passages » pour assurer cette mission à la place des communes.
- **Favoriser les processus de sédentarisation tout en contribuant à la résorption des sites d'habitat précaire.**

Sur ce sujet, la CUB, réalise les missions suivantes, soit :

- Proposer une assistance technique aux communes en matière d'ingénierie et de programmation adaptée,
- Participer au financement des études de sortie d'insalubrité,
- Financer et piloter les études préalables et pré-opérationnelles d'aménagement sur les secteurs concernés,
- Soutenir financièrement les associations accompagnant ces processus.

La sédentarisation des gens du voyage est une démarche longue en plusieurs phases : des études préalables afin de déterminer les besoins réels des publics, puis la mise en œuvre de programmations de relogements (construction de logements adaptés, mise à disposition de terrains, réhabilitations dans le parc ancien etc.). Ce processus s'accompagne d'un travail social de terrain auprès des familles.

Cette démarche est menée dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale assurée sur appel d'offre, par des associations spécialisées telles que le PACT ou l'ADAV 33.

Le nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) pour la période 2011/2017 rappelle l'ancrage territorial de familles depuis de nombreuses années, voire des générations, sur des terrains non constructibles et, souvent, dans des conditions d'hygiène et de salubrité insuffisantes. Ces situations de sédentarisation et d'habitat précaire concernent au moins dix communes sur la CUB.

Le SDAGDV fixe parmi les objectifs prioritaires, la sédentarisation dans des conditions dignes d'habitat, de quelques 250 familles identifiées sur le territoire communautaire par :

- La poursuite de la mobilisation des acteurs et des outils nécessaires sur le volet habitat social, santé, insertion, scolarisation,
- La mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des équipements préconisés : terrains familiaux ou logements adaptés.

A ce jour, plusieurs communes se sont lancées dans une MOUS pour la résorption de l'habitat précaire des gens du voyage.

5) Bilan des actions de l'ADAV en 2012 dans le cadre de la convention CUB/ADAV 2012

En 2012, la CUB a attribué à l'ADAV 33 une subvention de fonctionnement pour ses actions en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat des gens du voyage sédentarisés.

L'activité 2012 en quelques chiffres

- 15 sous locations sur la Gironde
- 25 prêts caravanes CAF sur la Gironde
- 1 accession à la propriété sur la CUB

Nombre de familles accompagnées dans le cadre de projets de sédentarisation en 2012 :

- 30 Petit Lacanau Blanquefort
- 23 Taillan Médoc
- 25 Ambarès et Lagrave
- 12 Bordeaux Bastide
- 12 Cenon Artigues-près-Bordeaux

En plus de 2011 :

- 10 à Eysines
- 30 Blanquefort multi-sites

Quelques faits marquants en 2012

- Participation à la MOUS d'Eysines
- Suite à la création d'un terrain de stabilisation Bordeaux Bastide en 2011, travail pour améliorer les conditions de vie sur ce terrain
- Poursuite de l'accompagnement du projet relogement Petit Lacanau Blanquefort
- Poursuite de l'accompagnement du terrain familial Cenon Artigues inauguré et mis en service en août 2011
- Hiver 2012 : accompagnement de familles expulsées régulièrement des terrains sur la CUB.
- Accompagnement de 20 à 30 familles dans une demande de logement dans le diffus.

Perspectives 2013

- Projet global d'accompagnement social logement Le Taillan Médoc
- Projet global d'accompagnement social logement Eysines
- Projet global d'accompagnement social logement Blanquefort
- Projet global d'accompagnement social logement Bordeaux Bastide
- Accompagnement de projets sur l'ensemble des communes CUB dans le cadre de la présente convention.

6) Convention d'objectifs 2013 avec CUB/ADAV33 (Annexe 1)

Le PLH communautaire prévoit également le conventionnement avec les associations comme modalités de travail à développer.

L'ADAV propose de mettre son expérience et ses compétences à la disposition de la CUB selon plusieurs axes de travail :

Au niveau du public des gens du voyage :

- Repérage des besoins,
- Diagnostic social et économique,
- Accompagnement des familles dans leur projet de logement

Au niveau des partenaires :

- Accompagnement des projets
- animation de réunions thématiques
- capitalisation d'expérience et partage d'expériences entre différentes communes
- actions pédagogiques sur des thèmes particuliers (exemple : utilisation des bacs de collectes, réseaux d'assainissement ...)

Principe d'interface et transversalité entre les différents acteurs et les familles,

Objectifs 2013

L'extension du périmètre de la CUB, associée à la multiplication des projets de logements sociaux adaptés aux gens du voyage va engendrer pour l'ADAV une montée en charge de ses actions :

Le 1^{er} juillet 2013, le périmètre d'action de la CUB s'est étendu avec l'intégration de Martignas-sur-Jalle.

L'accompagnement social des familles vers, et dans le plus souvent, de nouveaux modes d'habiter va se poursuivre en montant en puissance :

- suivi de projets au-delà de leur mise en œuvre opérationnelle : le Petit Lacanau à Blanquefort, terrains familiaux à Cenon – Artigues-Près-Bordeaux
- continuation des projets existants : Ambarès et Lagrave, Mérignac
- projets entrant en phase pré opérationnelles ou opérationnelles : Blanquefort multi-sites, Eysines, Le Taillan Médoc.
- nouveaux projets : Aire d'accueil Bordeaux Bastide.
- piste de projets : Lormont, Saint-Aubin-de-Médoc.

L'accompagnement des partenaires dans leur projet d'habitat adapté doit se poursuivre avec une perspective de multiplication car les besoins sont importants :

- Terrains familiaux : Bordeaux, Ambarès et Lagrave
- PLAI Adaptés

L'accompagnement des collectivités dans la mise en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage doit nécessairement se poursuivre par la réalisation de :

- nouvelles aires d'accueil communales ;
- 2 nouvelles aires de Grands passages.

Des actions pédagogiques et de médiation sur le thème de la gestion des déchets sont menées régulièrement par l'ADAV 33 : le Petit Lacanau à Blanquefort, Ambarès et Lagrave, Le Taillan-Médoc, aires d'accueil.

De telles actions sont mises en œuvre en collaboration directe avec la direction de la collecte de la CUB suite à des constats de mauvais usages des bacs de collecte. L'ADAV collaborera également avec la CUB dans la réalisation d'une plaquette et d'affiches de prévention.

7) L'intérêt communautaire d'une subvention à l'ADAV 33

La proposition de l'ADAV d'apporter son expérience et sa contribution à la mise en œuvre de la politique de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage menée par la CUB et préconisée par le SDAGV, est pertinente.

De par sa connaissance du terrain, sa légitimité dans ses relations tant avec les familles, que les autorités publiques et les acteurs de l'habitat, l'intervention de l'ADAV représente une compétence fiable sur laquelle les Élus des communes de la CUB peuvent s'appuyer pour répondre à la question délicate de la sédentarisation des Gens du Voyage, dans des situations précaires et/ou illégales. Les actions déjà réalisées, en cours ou en projet, démontrent la capacité de cette association à aider à la mise en œuvre d'une politique efficace de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage sur le territoire communautaire.

8) La participation de la Communauté urbaine

L'ADAV33 sollicite pour 2013 une subvention de fonctionnement de 72 553 euros € soit une augmentation de 17% par rapport à 2012.

Le budget prévisionnel 2013 de l'ADAV33 est présenté en annexe 2.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que l'ADAV 33 joue un rôle primordial de stabilité pour une grande partie des gens du voyage qui forment une population hétérogène et souvent instable (semi-sédentaires, nomades, étrangers ou français ...). L'ADAV est un acteur incontournable de la mise en œuvre du PLH sur le volet « sédentarisation des gens du voyage ». Il semble important de garantir la pérennité de cette association.

Bien que les perspectives 2013 laissent penser à une montée en puissance du rôle et des actions de l'ADAV (hausse du nombre de familles et de leurs difficultés sociales et des projets de logements adaptés sur le territoire communautaire), la CUB ne peut, en raisons de contraintes budgétaires accorder une augmentation de sa subvention annuelle à l'ADAV.

Il est cependant envisagé de mettre en place dès 2014 une convention triennale qui permettra une meilleure planification des objectifs et une plus grande visibilité pour l'association.

L'action de l'ADAV33 étant primordiale pour une mise en œuvre efficace de la politique de l'habitat spécifique de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADAV 33 d'un montant de 61 754 euros pour l'exercice 2013 (montant identique à l'exercice 2012).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales

VU la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/ 12/2001 approuvant le PLH

VU la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/ 02/2003 approuvant l'avenant au PLH

VU la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/ 07/2007 approuvant la modification du PLH

VU la délibération communautaire n°2011-0798 du 25/ 11/2011 attribuant une subvention à l'ADAV33 au titre de l'exercice 2011

VU la délibération communautaire n°2012-0805 du 23/ 11/2012 attribuant une subvention à l'ADAV33 au titre de l'exercice 2012

VU la demande de subvention de fonctionnement de l'ADAV33 par courrier du 29 août 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'activité de l'ADAV 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB

DECIDE

Article 1 :

Du versement en 2013 d'une subvention de 61 754 euros à l'association ADAV 33 au titre de son fonctionnement courant

Article 2 :

De l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2013

Mme. VÉRONIQUE FAYET